



LCA Audit

Société de commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie régionale de Paris

22 rue Fourcroy, 75017 Paris  
[www.lca-audit.fr](http://www.lca-audit.fr)

## **RAPPORT DE TRANSPARENCE**

Publié sur le site [www.lca-audit.fr](http://www.lca-audit.fr) en application des dispositions  
de l'article R.823-21 du code de commerce

## ***PREAMBULE***

L'article R.823-21 du code de commerce impose la publication d'un rapport de transparence par les commissaires aux comptes titulaires de mandats d'entités faisant appel public à l'épargne ou d'établissements de crédit.

## ***I - PRESENTATION***

La société LCA AUDIT est une société par actions simplifiée au capital de 10 000 € dont le siège social est situé 22, rue Fourcroy 75017 PARIS. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 512 150 467 – code APE 6920Z.

La société LCA AUDIT est une société de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'ordre de la région Ile-de-France, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.

Son capital est détenu à hauteur de 98%, directement ou indirectement, par une personne physique exerçant son activité professionnelle au sein du cabinet.

La société LCA AUDIT est un cabinet indépendant qui n'est membre ou adhérent d'aucun réseau.

Le dernier contrôle périodique conduit par le H3C, Haut Conseil du Commissariat aux Comptes, a eu lieu au cours de l'année 2023.

### ***Effectif et activités***

Le cabinet est structuré de la manière suivante :

- Une associée fondatrice, Lison Dahan Chouraki. Spécialisée depuis une vingtaine d'années dans l'audit des Jeunes Entreprises Innovantes (JEI) et des sociétés opérant dans le domaine des biotechnologies, Lison encadre les intervenants sur les mandats. Elle dispense aux salariés une formation adaptée aux spécificités des sociétés auditées à savoir : le CIR, les subventions/avances conditionnées, le traitement des instruments financiers tels que les AGA, SO, BSA, BSPCE, ABSA, OC, le traitement de la taxe sur les salaires, etc...
- Un manager et un sénior manager, ayant à leur charge l'organisation des missions, la revue des travaux des séniors, et la production sur les points les plus techniques.
- Deux séniors ayant bénéficié d'une formation méthodologique poussée. Ils participent à la mise en œuvre des méthodes et procédures en matière de contrôle comptable, veillent à leur application et proposent des recommandations à travers l'analyse du contrôle interne.

Au titre de l'exercice 2022, nos activités se sont réparties de la façon suivante :

▪ Commissariat aux comptes non EIP :	894 K€
▪ Commissariat aux comptes EIP :	124 K€
▪ Missions exceptionnelles :	4 K€
	<hr/>
TOTAL	1 022 K€

### ***Liste des clients EIP***

Au 31 décembre 2022, la société LCA AUDIT intervient en qualité de commissaire aux comptes au sein de l'entité suivante :

- INVENTIVA SA

### ***Dirigeants sociaux et structure d'exercice professionnel***

La société LCA AUDIT est composée de 2 associés :

- Mme Lison DAHAN CHOURAKI – présidente
- Monsieur Cédric ABEHSERA, associé

La rémunération des associés comprend une part variable et peut être revue annuellement dans le cadre de l'assemblée générale.

## ***II - FONCTIONNEMENT INTERNE***

### ***Procédures qualité et supervision***

Le mode de fonctionnement et les procédures de contrôle interne mises en place au sein du cabinet ont été déterminés en prenant en compte la taille de notre structure, la nature de nos clients et de nos missions ainsi que les contraintes qui y sont rattachées que ce soit en termes réglementaire, technique ou organisationnel.

Notre organisation est basée autour d'une équipe stable en lien direct avec l'associée signataire de la société et à des niveaux de compétence et de formation élevés.

Les collaborateurs intervenant sur les dossiers de commissariat aux comptes sont placés sous la supervision de responsables de missions, eux-mêmes directement placés sous la supervision de l'associée.

Le lien sur les dossiers entre l'associé et les responsables de missions est quotidien et permanent.

Une revue dite « Ex post » est réalisée une fois par an sur un dossier aléatoire par le reviewer indépendant du cabinet.

De plus, un « engagement external quality control review » (EQCR) est effectué par le reviewer indépendant du cabinet sur les dossiers soumis à ce type de contrôle notamment les dossiers EIP.

Nos procédures internes sont répertoriées dans un manuel formalisé par écrit transmis à l'ensemble de nos collaborateurs.

Le contrôle qualité interne des travaux réalisés et de la bonne tenue des dossiers est réalisé par l'associée signataire. Cette revue réalisée par un intervenant ne produisant pas de travaux au quotidien, garantit une prise de recul nécessaire. Il est également à prendre en considération, que l'associée dispose d'un nombre important d'années d'expérience sur les sujets techniques rencontrés dans le portefeuille de mandats. Cette expertise est par ailleurs restituée dans le livre, le Guide de la jeune entreprise innovante publié aux Editions Dunod (5ème édition en projet de rédaction). Aucun document de travail n'est diffusé sans avoir été revu par l'associée signataire.

Il faut ajouter à cela que le cabinet intervient en co-commissariat ce qui inclut inéluctablement des revues croisées entre confrères. Ces revues donnent lieu à des échanges avec les confrères qui apportent ainsi leur vision et leur point de vue méthodologique et permettent de compléter les travaux si besoin. La majeure partie des dossiers du cabinet est en co-commissariat, ce qui garantit une revue croisée quasi systématique des travaux.

Il faut ajouter à cela le fait que les cycles audités par le cabinet ayant attiré à la recherche sont fortement exposés aux contrôles fiscaux. Ceci nécessite une fois de plus une rigueur dans la réalisation et la documentation desdits travaux.

Les sociétés clientes du cabinet réalisent des opérations en bourse selon leur besoin de financement. Dans ces situations il faut donc ajouter un contrôle de la part de l'AMF notamment, qui peut demander de remonter sur des travaux réalisés sur les exercices antérieurs.

### ***Gestion des ressources humaines***

Les ressources humaines constituent un point majeur de notre démarche qualité.

Le recrutement de nos collaborateurs se fait sur la base d'un haut niveau de qualification. Le personnel d'encadrement de nos équipes possède en moyenne près de 6 années d'expérience acquises sur les différents types de missions constituant l'activité de notre cabinet. Nous veillons à ce titre à ce que nos intervenants sachent contrôler des états financiers. Cette approche favorise le développement d'une vision globale des problématiques ainsi que de l'ensemble des incidences qui peuvent découler d'une anomalie relevée.

Le cabinet offre la possibilité aux collaborateurs de participer à des formations et forums tant en présentiel qu'en distanciel. Lesdites formations/forums sont ceux proposés par la CNCC, Lefebvre Dalloz, Sup-Expertise, Université d'été, Forum EIP, CFO Healthtech Days (organisé par France Biotech) ... Chaque salarié s'inscrit à des formations en fonction de son niveau et de son besoin technique.

### ***Secret professionnel***

Tous nos collaborateurs sont tenus au respect du secret professionnel. Cette règle de base de notre profession fait l'objet d'un rappel régulier ainsi que l'interdiction d'utiliser des informations privilégiées auxquelles nous pouvons être amenés à accéder.

### ***Indépendance, éthique et déontologie***

La société LCA AUDIT intègre dans les différentes étapes de sa démarche professionnelle et au-delà dans l'esprit qui anime l'associé, la prise en compte des dispositions garantissant le respect des principes fondamentaux de comportement et d'éthique professionnelle : intégrité, impartialité, indépendance, conflits d'intérêts, compétence, confraternité et discrétion.

Cette approche est appliquée à chaque entrée de nouveau dossier dans le cadre de l'application de la procédure formalisée d'acceptation de la mission mise en place au sein de la société.

Cette dernière étant structurée autour des diligences suivantes :

- prise de connaissance générale de l'entité et de ses risques,
- formalisation d'un questionnaire d'acceptation,
- prise de contact avec le prédécesseur et revue de son dossier de travail le cas échéant,
- confirmation de l'acceptation à l'entité,
- déclaration du nouveau mandat,
- archivage des éléments formalisés de la démarche dans le dossier permanent.

Mais elle est aussi mise en œuvre annuellement pour tous les dossiers dans le cadre de l'application de la procédure de maintien de la mission.

Cette dernière s'articule autour de :

- l'identification par le biais d'un questionnaire formalisé d'éventuelles difficultés nouvelles liées au maintien de la mission,
- la revue de ces questionnaires par l'associé

En complément, les collaborateurs remettent annuellement une attestation d'indépendance.

### ***III – DECLARATIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 823-21 f) ETg) DU CODE DE COMMERCE***

Nous confirmons que les pratiques d'indépendance mises en place au sein du Cabinet ont fait l'objet d'une vérification interne.

Fait à Paris, le 17 décembre 2023

Le commissaire aux comptes

LCA AUDIT

Lison Dahan Chouraki